

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 11 OCTOBRE 2014 À 10H06 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).

Étaient présents :	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Marc Fredette Chantal Raymond Bruce MacNab Stephen Lloyd Jake Chadwick Tim Kalil
	Directrice générale et secrétaire-trésorière	Katia Morin
Absent :	Le conseiller	

1. Résolution 2014-112 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Bruce MacNab résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2014

3. Affaires courantes

- 3.1 Annonces
- 3.2 Correspondances
- 3.3 APLÉ
- 3.4 Suivi de la dernière séance
- 3.5 Période de questions (30 minutes)

4. Finances et Administration

- 4.1 Rapport de la directrice générale
- 4.2 Comptes à payer
- 4.3 Résolution –Nomination maire suppléant
- 4.4 Résolution – Contrat de déneigement 2014-2015 pour le Village et le chemin des Jésuites
- 4.5 Résolution – Contrat de déneigement 2014-2015 pour le chemin Duncan

5. Urbanisme

- 5.1 Rapport CCU

6. Environnement

- 6.1 Rapport

7. Infrastructures

- 7.1 Résolution –TECQ 2010-2013 : paiement, reddition de compte et vérificateur externe

8. Services publics

- 8.1 Navigation - Information
- 8.2 Résolution – Projet d'organisation territoriale en sécurité incendie : analyse et études de projet
- 8.3 Résolution – Exploitation des écocentres : répartition des coûts

9. Affaires Juridiques

- 9.1 Chemin illégal – Baie Cope

10. M.R.C. et affaires gouvernementales

- 10.1 Rapport du maire

11. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2. Résolution 2014-113 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2014

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Tim Kalil, et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 septembre 2014 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Cette semaine nous avons appris le décès de Monsieur John Moore, sa mort a été soudaine. Monsieur Luc Trépanier invite le conseil et les citoyens à conserver une minute de silence en sa mémoire.

On a eu un appel 9-1-1 la semaine dernière, la personne va bien, mais elle nous a demandé de mentionner que le service de premiers répondants a très bien fonctionné, ils se sont rendus sur place rapidement.

Le comité de sécurité civile se rencontre après la présente séance du conseil pour avancer le plan de sécurité civile.

La Ville a reçu une réponse le 30 septembre dernier concernant sa demande de subvention au *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* (PIQM). Il s'agit d'une autorisation préliminaire, la Ville devra fournir des informations supplémentaires afin d'obtenir la confirmation définitive de l'aide financière.

La Ville a reçu une réponse le 2 octobre dernier quant à sa demande de subvention au *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2014-2015* (PAARRM) accordant un montant de 10 000,00 \$ pour les travaux de construction ou d'amélioration de la chaussée pour la rue Débarcadère.

Le conseil a reçu une demande pour accéder au lac par des plongeurs pour faire des analyses et des trouvailles dans notre lac au niveau archéologique, géographique et géologique. Ils proposent de partager leurs trouvailles avec la communauté et ainsi partager leur vision des choses : le lac sous la surface ! Ils utilisent un zodiac, ainsi que des caméras lors de leurs plongées, ils vont effectuer des plongées d'essais pour déterminer s'ils peuvent mener leur projet au lac des Écorces.

3.2 Correspondances

1. Le 11 septembre, reçu une lettre du MAMOT nous indiquant que nous n'avons pas déposé les indicateurs de gestion 2013.
2. Le 25 septembre, reçu un courriel d'Hydro-Québec concernant la lettre ouverte du ministre concernant la ligne 120kV.
3. Le 30 septembre, reçu un courriel du CSSS des Sommets qui offre des cliniques de vaccination contre la grippe saisonnière, un calendrier est joint.
4. Le 30 septembre et le 2 octobre, la Ville a reçu la confirmation de l'obtention de subventions, soit celles du PIQM et du PAARRM, comme mentionné dans les annonces.

3.3 APLÉ

Aucune mention.

3.4 Suivis dernière séance

Aucun suivi.

3.5 Période de questions

Début de la période de questions pour une durée maximale de 30 minutes, il est 10h20.

1 – Madame Susan de Schulthess :

Est-ce qu'il y a de l'avancement concernant les pancartes de rue ?

Réponse : C'est toujours dans les mains de l'administration.

2 – Madame Andrea Leber :

L'abri à bateau qui est en construction sur le chemin des Jésuites, il n'y avait pas de géotextile. Il n'y a rien qui a été fait ?

Réponse : L'inspecteur et un conseiller se sont rendus sur place et tout était fait correctement. Il n'y a rien qui tombait dans le lac, il a vérifié suite à la demande du mois passé. Aucune érosion dans le lac n'a été constatée.

3 – Madame Suzanne Sylvestre :

Elle voulait nous informer de la situation suivante:

Elle a eu des coyotes chez elle, ils sont revenus plusieurs fois, ils sont vu régulièrement sur le chemin de la Montagne. Elle a communiqué avec un agent de la Faune qui répond qu'il n'y a pas d'effectif. Il y a un danger et elle voulait le mentionner.

4 – Madame Susan de Schulthess :

Elle est inquiète concernant les chasseurs qui peuvent se rapprocher des chalets autour du lac et c'est dangereux.

Réponse : Pour la chasse il y a des distances à respecter des maisons et des chalets, ainsi que des angles. On croit que la chasse à la carabine commence vers le 1^{er} novembre.

5 – Monsieur Robert Bellerose :

Il paraît qu'il y a un lynx qui se promène à Huberdeau, est-ce possible de le traquer et l'envoyer ailleurs ?

Réponse : Ce n'est pas facile, puisque généralement les animaux reviennent toujours.

Fin de la période de questions: 10h31, il n'y a plus de question.

4. Finances et Administration.

4.1 Rapport de la directrice générale

Elle présente son rapport pour le mois de septembre 2014:

Permis (5), certificats d'autorisation (7), PIIA (0), Lotissement (0) pompage septique (2)

Mutation (0).

Le conteneur à gros rebuts sera sur place, au débarcadère, jusqu'au 14 octobre 2014.

Les états financiers 2013 seront déposés lors de la prochaine séance, soit le 8 novembre 2014.

4.2 Résolution 2014-114 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere				
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant				
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication
EFP-254	Bell Mobilité	\$46,85	2014-09-15	Téléphones mobiles - employés
RFP-247	Revenu Canada	\$1 171,82	2014-09-15	Retenues à la source août 2014
EFP-252	Hydro	\$52,46	2014-09-16	Électricité - débarcadère
EFP-253	Hydro	\$143,27	2014-09-16	Électricité 182 ch Barkmere
EFP-255		\$311,98	2014-09-24	Paie pour période finissant 2014-09-21
EFP-256		\$162,92	2014-09-24	Paie pour période finissant 2014-09-21
EFP-257		\$1 617,15	2014-09-24	Paie pour période finissant 2014-09-21
EFP-258		1359,09	2014-09-24	Paie pour période finissant 2014-09-21
EFP-259	Bell	\$150,71	2014-10-03	Téléphones hôtel de ville
EFP-260	Hydro	\$182,41	2014-10-06	Électricité 182 ch Barkmere
EFP-262	Hydro	\$359,10	2014-10-06	Électricité - luminaires de rue
EFP-261	Master card	\$34,63	2014-10-06	Dépenses diverses
EFP-265		\$1 359,09	2014-10-08	Paie pour période finissant 2014-10-05
EFP-266		\$1 617,15	2014-10-08	Paie pour période finissant 2014-10-05
EFP-267		\$544,79	2014-10-08	Paie pour période finissant 2014-10-05
		\$9 113,42		Total - Règlement 213
3728	Municipalité de Montcalm	\$98 378,75	2014-10-11	Programme TECQ
3729	Municipalité du Canton Arundel	\$4 748,19	2014-10-11	Premiers répondants
3730	Chauffage Laurentiens	\$126,59	2014-10-11	Plan de service complet
3731	Municipalité d'Huberdeau	\$2 378,75	2014-10-11	Protection contre incendie
3732	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant	\$620,88	2014-10-11	Location de toilettes sèches
3733	Ministre des finances	\$38 112,00	2014-10-11	Sureté du Québec
3734	Les Quais Laurentiens	\$4 045,37	2014-10-11	Location quais
3735	Katia Morin	\$275,22	2014-10-11	Compte de dépenses
3736	Médias Transcontinental S.E.N.C.	\$274,79	2014-10-11	Avis public
3737	Équipement Moore Ltée	\$439,78	2014-10-11	Location Hôtel de ville temporaire
3738	Imprimerie Léonard	\$48,29	2014-10-11	Papeterie
3739	MRC des Laurentides	\$73,71	2014-10-11	Centre de tri
3740	Dave Williams Roy	\$471,53	2014-10-11	Compte de dépenses
3741	Energies Sonic RN s.e.c.	\$833,94	2014-10-11	Huile à chauffage
3742	Tremblay Savoie Lapierre	\$5 488,85	2014-10-11	Frais d'avocat
	TOTAL	\$165 430,06		

ADOPTÉE

4.3 Résolution 2014-115 – Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere doit assurer son fonctionnement et sa représentation en cas d'absence de son maire ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.C-19) permet au Conseil municipal de nommer un conseiller pour agir à titre de maire suppléant pour une période déterminée ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du conseiller Tim Kalil à titre de maire suppléant de la Ville de Barkmere est venu à échéance le 11 octobre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseiller Stephen Lloyd soit nommé maire suppléant de la Ville de Barkmere pour la période du 12 octobre 2014 au 10 janvier 2015 inclusivement.

ADOPTÉE

4.4 Résolution 2014-116 - Contrat de déneigement 2014-2015 pour le Village et le chemin des Jésuites

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le contrat de déneigement et sablage pour la saison 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue de *Gilbert Miller et Fils Ltée* pour le contrat de déneigement et sablage du Village et du chemin des Jésuites pour la saison 2014-2015 est la plus basse;

CONSIDÉRANT QUE l'espace pour faire demi-tour sur le chemin des Jésuites ne sera pas agrandie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, secondé par le conseiller Tim Kalil, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le contrat de déneigement soit accordé à *Gilbert Miller et Fils Ltée* pour la saison 2014-2015;

QUE le contrat inclut les termes et conditions suivants:

- A) Enlèvement de la neige et sablage pour:
 - Ch. des Jésuites;
 - Aires de service du Centre communautaire et de l'Hôtel de Ville;

- B) Présentation par l'entrepreneur d'une preuve d'assurance de responsabilité civile.

QUE le montant du contrat soit de 2 975,00 \$ plus les taxes applicables, et payé en 2 versements: le 15 janvier 2015 et le 15 mai 2015;

ET

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Barkmere un contrat pour le déneigement qui respecte les termes et condition de la présente résolution et de la description des travaux soumise pour obtenir les soumissions des entrepreneurs.

ADOPTÉE

4.5 Résolution 2014-117 - Contrat de déneigement 2014-2015 pour le chemin Duncan

CONSIDÉRANT le Règlement 212 créant une réserve financière pour les dépenses d'entretien du chemin Duncan;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de *Gilbert Miller et Fils Ltée* pour le contrat de déneigement et sablage du chemin Duncan pour la saison 2014-2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, secondé par le conseiller Stephen Lloyd, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le contrat de déneigement du chemin Duncan soit accordé à *Gilbert Miller et fils Ltée* pour la saison 2014-2015;

QUE le contrat inclut les termes et conditions suivants:

- A) Enlèvement de la neige et sablage pour le chemin Duncan Est, Ouest et Nord;

- B) Présentation par l'entrepreneur d'une preuve d'assurance de responsabilité civile.

QUE le montant du contrat soit de 5 925,00 \$ plus taxes, et payé en deux (2) versements: le 15 janvier 2015 et le 15 mai 2015.

ADOPTÉE

5. Urbanisme

5.1 Rapport CCU

Monsieur Stephen Lloyd :

Il y a eu une rencontre du CCU le mois passé concernant les préoccupations actuelles et le suivi des projets réalisés cette année.

Préoccupations soulevés :

1 – Caractère du village et de la Ville de Barkmere :

Le règlement prévoit la taille et la hauteur des bâtiments et la question est: est-ce que ça concorde avec notre vision, il y a sûrement des nuances à vérifier ou corriger dans nos calculs et ce qui est prévu dans le règlement actuellement.

2 – Les abris à bateau :

En ce moment ils sont traités comme des bâtiments accessoires, mais ils sont très visibles sur le lac, on songe à les inclure dans le processus du PIIA. C'est un projet possible.

3 – Le prix des permis :

Il a été soulevé que le coût était peut-être un peu trop élevé. Il faut vérifier s'il est possible de réduire le coût des permis pour inciter les gens à venir les chercher pour effectuer leurs travaux.

6. Environnement

6.1 Rapport

Monsieur Jake Chadwick :

Ce rapport concerne les tests d'eau effectués sur le lac cette année :

Le conseiller représentant le CCE a fait un rapport sur les récents échantillonnages de coliformes fécaux à huit endroits autour du lac. Tous les résultats démontrent de très faibles taux de 2 ou < 2 UFC/100ml. Ces résultats sont légèrement plus bas que ceux de 2013 et généralement semblables aux dernières années, donc la qualité de l'eau est très bonne. Nous attendons toujours les résultats de tests de coliformes annuels du Ruisseau Long qui devraient être disponibles prochainement.

7. Infrastructures

7.1 Résolution 2014-118 - TECQ 2010-2013 : paiement, reddition de compte et vérificateur externe

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2013-93;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une subvention dans le cadre du programme de la *Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés pour le chemin des Jésuites et le chemin du Débarcadère;

CONSIDÉRANT QUE les travaux quant à la rénovation de l'Hôtel de Ville ne seront pas réalisés ;

CONSIDÉRANT les résolutions 2014-06 et 2014-48;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm a complété ses travaux sur le chemin Larose ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm a fait parvenir sa première facture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE la Ville de Barkmere effectue le paiement de la facture envoyée par la Municipalité de Montcalm au montant de 96 000,00 \$;

D'AUTORISER la direction générale à travailler conjointement avec la Municipalité de Montcalm pour effectuer la reddition de compte finale, ainsi qu'autoriser l'envoi de cette reddition au MAMOT ;

ET

D'AUTORISER la Municipalité de Montcalm à mandater le vérificateur externe.

ADOPTÉE

8. Services publics

8.1 Navigation – Information

Il y a eu certains événements sur le lac, de nouveaux bateaux sont entrés sur le lac et les gens se sont inquiétés.

Le Règlement 162 a été passé par le conseil pour prévenir l'accès des embarcations qui ont des gros moteurs. Il est important de préciser que la Municipalité de Saint-Adolphe d'Howard a obtenu une décision de la Cour d'Appel (2011) qui a confirmé que la force des moteurs est de juridiction fédérale et on ne peut pas empêcher les personnes d'ailleurs d'accéder au lac. Il est important de comprendre qu'un terrain municipal est un terrain public.

Le conseil est très préoccupé par cette situation et en a discuté longuement. Le Règlement fédéral mentionne qu'il est possible de modifier et de s'occuper de la force des moteurs, de la vitesse et des activités sur le lac à certaines conditions. Le règlement c'est un tout ou rien, par exemple, il y a ou non des activités de traîne. On va étudier cette option pour voir s'il est possible d'empêcher une seule activité. Il y a d'autres lois qui existent au niveau environnemental, on va étudier cette option également. Le conseil va étudier la possibilité de modifier la force des moteurs.

Bref, le conseil étudie sérieusement les options reliées à cette problématique. Le CCE a commencé à étudier la situation et ils vont continuer.

8.2 Résolution 2014-119 - Projet d'organisation territoriale en sécurité incendie : analyse et études de projet

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Barkmere est en accord avec les objectifs et les orientations du schéma de couverture de risques révisé de la MRC des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire obtenir des informations plus précises sur le projet de regroupement territorial présenté par le Comité de sécurité incendie de la MRC des Laurentides ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Barkmere suit de près l'évolution du projet de regroupement territoriale et demande à la MRC des Laurentides de présenter un plan clair et défini, comprenant un plan financier, en lien avec le projet de regroupement territorial des services d'incendie.

ADOPTÉE

8.3 Résolution 2014-120 - Exploitation des écocentres : répartition des coûts d'exploitation

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides offre depuis 2011 à l'ensemble de sa population des services de récupération via différents modèles d'écocentre pour détourner de l'enfouissement certaines matières;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la *Municipalité régionale de comté des Laurentides* (MRC des Laurentides), la *Régie intermunicipale des déchets de la Rouge* (RIDR) et les municipalités opérant un écocentre;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités opérant un écocentre en vertu du protocole d'entente ont la responsabilité d'ouvrir l'écocentre minimalement une journée par semaine (le samedi) et ce sept mois par année;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par les citoyens envers les écocentres et la demande en forte croissance pour ce service et que les Municipalités opérant un écocentre doivent augmenter substantiellement les heures d'ouvertures;

CONSIDÉRANT la possibilité pour les citoyens de la MRC des Laurentides d'aller à l'écocentre de la municipalité voisine ou à n'importe quel autre écocentre de la MRC et ce gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE cette situation se produit régulièrement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité opérant l'écocentre doit assumer seule les frais d'opération;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opérations des écocentres régionaux de Mont-Tremblant et de Sainte-Agathe-des-Monts sont assumés par l'ensemble des municipalités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

DE DEMANDER à la MRC des Laurentides que les coûts de main-d'œuvre des sept écocentres soient répartis à l'ensemble des municipalités de la MRC de la même façon que pour les écocentres régionaux.

ADOPTÉE

9. Affaires juridiques

9.1 Chemin illégal – Baie Cope

Monsieur Stephen Lloyd :

Nous avons sauvé des sous en évitant une audition au mois de septembre puisque les avocats se sont entendus : le statut quo est renouvelé jusqu'au 13 mars 2015. Les avocats devraient être prêts à cette date pour procéder. L'avocat de la ville avait proposé un échéancier plus rapide, mais l'avocate de la couronne a demandé un délai supplémentaire pour préparer son dossier. En mars, les avocats devraient être en mesure de compléter tout ce qui préliminaire au procès et à ce moment on va demander une audition à la Cour.

10. M.R.C. et affaires gouvernementales

10.1 Rapport du maire

1 – Collecte des matières résiduelles :

Il y a eu une présentation sur la gestion des matières résiduelles, actuellement nous avons un contrat avec RC Miller. Il semble que la MRC étudie d'autres alternatives. Il y a trois (3) municipalités qui ont fait une régie et qui ne sont pas dans le contrat actuel, puisqu'ils ont eu du succès, d'autres municipalités semblent étudier cette avenue.

Mercredi soir, le 8 octobre 2014, nous avons eu rencontre avec les maires de la région pour voir la possibilité de créer une Régie Intermunicipale entre : Amherst, Huberdeau, Brébeuf, Arundel, Montcalm et Barkmere. On a décidé d'aller de l'avant pour étudier le

projet et faire un montage financier pour avoir une idée des coûts. Nous souhaitons comparer les coûts pour obtenir notre propre régie versus si on continue par contrat. C'est un stade très préliminaire dans l'analyse des possibilités. Nous allons avoir besoin d'équipements spéciaux, surtout dans le cas de Barkmere, avec les conteneurs. Un des avantages d'une régie c'est la flexibilité puisque la situation des matières résiduelles va évoluer beaucoup dans les prochaines années. Il va y avoir l'ajout de la troisième voie, celle de la collecte des matières organiques, qui doit être mise en place et effective pour l'année 2020 au maximum.

2 – Carte des activités récréatives sur son territoire :

Il s'agit d'un projet de la MRC. Il n'y a aucune activité récréative à Barkmere.

3 – Présentation du guide de villégiature verte de la MRC :

Cela fait partie du projet des forêts de proximité. Nous n'avons rien sur notre territoire.

4 – Parc linéaire et Petit train du Nord :

Il y a eu des discussions concernant la distribution des dépenses.

11. Levée de la séance

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 8 novembre 2014, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

11.1 Résolution 2014-121 - Levée de la séance

Il est 11h24

Il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Katia Morin, Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Permis et Certificats d'Autorisation pour Septembre 2014 - Ville de Barkmere

PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permis			Type <small>Constuction, réno, reconstruction, agrandissement</small>	LDE	Description
	Year	Category	Number			
01-sept-14	2013	C	24	Installation septique	6178	Mise en conformité de l'installation septique / Nouvelle installation
03-sept-14	2014	C	24	Rénovation	2857	Modification de la structure du toit + finir l'intérieur du chalet
04-sept-14	2014	C	25	Agrandissement	2580	Agrandissement de la véranda existante (<i>agrandissement inférieur à 25%</i>)
17-sept-14	2014	C	26	Construction	6892	Construction de deux (2) remises adjacentes + démolition de l'ancienne remise existante
16-sept-14	2014	C	27	Installation septique	4470	Installation d'une nouvelle installation septique

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permis			Type <small>Constuction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage</small>	LDE	Description
	Year	Category	Number			
03-sept-14	2014	CA	37	Abattage d'arbre	8460	Abattage de dix (10) arbres mort et causant des dommages à la propriété
03-sept-14	2014	CA	38	Abattage d'arbre	8482	Abattage de trois (3) arbres causant des dommages à la propriété
11-sept-14	2014	CA	39	Remblais / Déblais	0124	Opération de remblai/déblais à l'arrière du bâtiment principale + amélioration du drainage du chemin
12-sept-14	2014	CA	41	Abattage d'arbre	0116	Abattage de deux (2) arbres causant des dommages à la propriété
17-sept-14	2014	CA	42	Abattage d'arbre	5755	Abattage de douze (12) arbres causant des dommages à la propriété
23-sept-14	2014	CA	43	Abattage d'arbre	8290	Abattage d'un (1) arbre causant des dommages à la propriété
26-sept-14	2014	CA	44	Abattage d'arbre	7959	Abattage de deux (2) arbres causant des dommages à la propriété

VIDANGES SEPTIQUE - SEPTEMBRE 2014

Receiving date	LDE	Pumped date	Pumped by
09-sept-14	2360	2014-08-15	R. O'Shaughnessy
19-sept-14	6066	2014-09-03	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant